

Lyon, le 06 Avril 2010

Monsieur le Ministre,

Depuis plusieurs mois les citoyens lyonnais se mobilisent pour soutenir Mr. Guilherme Hauka Azanga, angolais sans papiers vivant et travaillant en France depuis 8 ans. Il est détenu actuellement au CRA de Lyon St Exupéry.

Après le refus de la préfecture de lui donner un titre de séjour, Mr. Hauka Azanga a été arrêté à son domicile le 19 janvier 2010. Le 31 janvier il refusa de quitter la France, afin de ne pas laisser ici sa compagne malade, dépendante de lui pour ses soins, en situation régulière, et quatre jeunes enfants (dont deux de Mr. Hauka Azanga) nés sur le territoire français, trois scolarisés régulièrement à l'Ecole Gilbert Dru et un fréquentant la crèche Saint-Lazare.

L'état de santé de sa femme, Mme Florence Mawete Nekina est fragile. En effet, d'après le rapport de son médecin celle-ci est « traitée pour hyperthyroïdie et présente un état anxio-dépressif, lié d'une part à sa pathologie thyroïdienne, et d'autre part à la crainte que son mari s'en aille. Or ce dernier est ABSOLUMENT INDISPENSABLE à l'équilibre psychique et familial de Mme Nawete Nekina, qui resterait seule avec 4 enfants en bas âge. »

Suite au refus de quitter le territoire français, Mr Hauka Azanga a été condamné à deux mois de prison pour refus d'embarquement. Le 18 mars, il est sorti de prison et une nouvelle tentative d'expulsion a eu lieu mais, à Francfort, le pilote de l'avion a refusé de partir avec un passager ligoté de la tête aux pieds et bâillonné.

Samedi 20 mars, le juge de la liberté et de la rétention refuse de prolonger la rétention de Mr. Hauka Azanga mais le 25 mars vers 8h30, la police l'arrête à nouveau. La violence de ce déploiement de police nous laisse perplexes, de par le nombre de policiers mobilisés et de par leurs méthodes (porte de l'appartement familial cassée, forte agressivité vis-à-vis des voisins qui se trouvent sur place).

Suite à l'évocation, par un journaliste, de la mobilisation lyonnaise lors d'une interview que vous avez accordé à Europe 1, le préfet du Rhône a publié un communiqué de presse affirmant que :

*Le centre familial de M. Hauka Azanga est, de toute évidence, dans son pays, en Angola, où résident son épouse et ses 5 enfants, nés entre 1991 et 2000, comme en attestent toutes les décisions de justice. Il vit en France des seules allocations perçues par son actuelle compagne, avec laquelle il déclare avoir deux enfants mais avec laquelle il n'y a jamais eu de communauté de résidence avant novembre 2009.*

Or :

- l'épouse angolaise de Mr. Hauka Azanga est décédée, tuée par balle en Angola
- les enfants issus de ce mariage ont été dispersés pour les protéger suite au décès de leur mère, certains sont en sécurité dans de la famille au Congo, pour les autres les nouvelles ne sont pas fiables, personne ne semble savoir où ils sont actuellement.
- Monsieur Hauka-Azanga, qui est en France depuis huit ans, n'a évidemment pas de rapport étroit avec les survivants de sa famille détruite par la guerre. Il est en effet difficile de voyager quand on est sans papier.

- il a construit ici une relation stable dont sont nés deux enfants normalement déclarés par leur père et mère. De l'avis des enseignants et des parents de l'école, Monsieur Hauka Azanga s'occupe journalièrement des enfants, les siens mais aussi les deux issus d'un premier mariage de sa compagne.

- Etant sans papiers, Mr. Hauka-Azanga travaille au noir, il a notamment travaillé sur le chantier de la prison de Corbas (ironie du sort il y a été enfermé suite à son refus d'expulsion),

- L'argument selon lequel aucune preuve de la communauté de résidence ne peut être apportée avant novembre 2009 est totalement irrecevable. En effet, quand une personne héberge un sans papier il peut être poursuivi pour aide au séjour irrégulier, quand cette personne a un titre de séjour, on peut alors le lui enlever, on peut sans doute comprendre que dans ce cas très particulier, les deux parents ne puissent pas déclarer leur vie commune.

Comme vous pouvez le constater Mr. Le ministre, vraisemblablement les arguments de la préfecture pour justifier cette expulsion n'ont pas été traités suffisamment en profondeur, comme l'attestent les erreurs du communiqué de presse du préfet du Rhône. Nous soutenons les différentes mobilisations de soutien à Mr. Hauka-Azanga, lesquelles n'ont cessé de croître ces derniers jours (manifestation de plus de 1000 personnes samedi dernier, chaîne du silence avec plus de 200 personnes mardi, occupation de l'école Gilbert Dru depuis le début de semaine).

Nous voudrions comprendre quelles sont les réelles raisons du renvoi dans un pays dans lequel ils ont tout perdu, de personnes intégrées en France, et qui risquent leur vie dans cette expulsion.

Nous connaissons les arguments médiatiques que vous avancez et nous les réfutons. L'immigration n'endette pas les pays accueillants. Ce qui coûte cher à la France, c'est la politique d'expulsion mise en oeuvre depuis 2007 et que vous renforcez avec zèle : 700 millions d'euros. La régularisation massive ne produit pas d'appel d'air. L'Italie, en 2003, puis l'Espagne en 2005, ont procédé à des régularisations massives (690 000 en Espagne) et aucune vague submergeante n'est venue les noyer dans une quelconque « invasion ».

En France, cette régularisation concernerait de 200 000 à 400 000 personnes.

Le problème des sans papiers est une question culturelle traitée avec des **arrières-pensées racistes et colonisatrices**. On « rase des jungles », réduisant, dans le discours médiatique, les immigrés à des délinquants ; on criminalise les soutiens associatifs et citoyens en inventant le délit de solidarité ; on relance la polémique sur l'identité nationale, comme si l'on pouvait donner des critères identitaires sans sombrer dans la caricature et l'exclusion.

Nous vous demandons donc d'annuler la procédure d'expulsion de Mr. Hauka-Azanga et nous demandons que le préfet prenne en compte les différents éléments qui ont été omis dans ce dossier pour que Mr. Hauka-Azanga puisse obtenir un titre de séjour au titre de la réalité de sa vie familiale en France.

Nous souhaiterions pouvoir vous rencontrer, afin de pouvoir garder les citoyen-ne-s informé-es de vos intentions et positions.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments inquiets et sincères.

MARTIN Elisa Martin – MOREL DARLEUX Corinne  
Conseillères Régionale Rhône-Alpes